



# 2011 - Rapport annuel activités **ASSAINISSEMENT**

COMPÉTENCE : ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES  
& TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION

# Le mot du Président



L'année 2011 a constitué une nouvelle étape importante dans l'évolution du SYDED qui est devenu un véritable **opérateur public départemental en matière d'environnement**.

En effet, d'autres activités se sont développées aux côtés du **traitement des déchets** qui demeure la compétence principale. Je pense notamment à l'eau potable qui est entrée dans une phase de production ou encore à la prise en charge des missions d'assistance technique à l'assainissement et aux eaux naturelles. Enfin, l'activité bois-énergie est désormais suffisamment consolidée pour envisager de nouveaux projets de plus grande ampleur.

En ce qui concerne la compétence historique, c'est le tri des déchets recyclables qui a été au centre de l'attention. D'un point de vue technique tout d'abord, puisque le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste rénové est entré en service en juin. La réalisation de ce chantier a nécessité seulement quatre semaines d'arrêt et n'a pas porté atteinte aux emplois des agents puisque ceux-ci ont pu travailler sur le site de Figeac. Ce nouvel outil optimise le tri tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail. Sur le plan administratif ensuite, puisque la signature d'un nouveau contrat avec Eco-Emballages et la renégociation des prix de reprise des matériaux ont permis grâce au maintien des bonnes performances de tri de réaliser un exercice financier exceptionnel qui permettra, je l'espère, de contenir les futures évolutions tarifaires.

Conséquence directe de la crise, on assiste à une raréfaction des aides à la réalisation des investissements publics qui ralentit la réalisation des **réseaux de chaleur**. Malgré cela, le réseau de chaleur de Livernon a pu voir le jour, portant ainsi leur nombre à 9, soit environ 700 bâtiments raccordés.

La prise en charge de la **production d'eau potable** de la commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès s'est réalisée sans qu'aucun incident ne soit à déplorer, les volumes et la qualité de l'eau produite étant conformes aux prévisions. Néanmoins, dans un souci d'amélioration du service rendu, des études d'optimisation ont déjà démarré.

La délégation de missions du Conseil général en matière d'assistance technique à l'**assainissement** et aux **eaux naturelles** s'est déroulée dans la continuité. En revanche, les collectivités qui étaient jusque-là dans une relation contractuelle avec le Département sont désormais adhérentes du SYDED. Elles deviennent donc décisionnaires, notamment en matière d'évolution des prestations rendues. Ainsi, les élus ont par exemple décidé de créer une nouvelle intervention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de poursuivre son évolution et de réaliser au mieux ses missions de service public le SYDED doit continuer d'innover et d'œuvrer auprès de ses adhérents et des usagers. D'autre part, il deviendra dès 2012 « producteur de boues » pour garantir à ses adhérents une élimination des boues issues des stations d'épurations conforme à la réglementation.

En tant que Président, je me dois de saluer l'implication de tous, élus comme l'ensemble du personnel, qui a légitimé le SYDED en tant qu'acteur reconnu des questions environnementales. Cela lui permettra de progresser encore et ainsi tendre vers son principal objectif : **offrir un service public optimum au meilleur prix**.

Bernard CHOLET

# SOMMAIRE

## SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique .....	4
Compétences.....	4
Adhérents .....	4
Missions transversales : la structure administrative .....	5
Organisation et répartition des emplois .....	5
Bilan financier global .....	6
Faits marquants.....	7

## ASSAINISSEMENT

"Avant-propos".....	10
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	11
Le principe .....	11
Étendue de la compétence .....	11
Le contexte .....	11
Adhésions .....	12
Interventions 2011 .....	13
Les projets 2012 .....	13
Tarifs 2011.....	14
Financement.....	14
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	15
Le principe .....	15
Étendue de la compétence .....	15
Le contexte .....	15
Adhésions .....	16
Interventions 2011 .....	16
Les projets 2012 .....	17
Tarifs 2011.....	17
Financement.....	17
Traitement des boues de STEP .....	18
Le principe .....	18
Étendue de la compétence .....	18
Le contexte .....	18
Adhésions .....	18
Interventions .....	19
Les projets 2012 .....	20
Tarifs 2011.....	21
Financement.....	21

## En savoir PLUS...

Actions de communication.....	22
Pour les scolaires .....	22
Pour le grand public.....	22
Prévention des risques .....	23
SANTÉ – SÉCURITÉ : la Prévention.....	23
ENVIRONNEMENT : la Maîtrise des impacts .....	23

# PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

## FORME JURIDIQUE

### ■ SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes (voir ci-dessous). L'adhésion des collectivités est facultative.

### ■ ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

### ■ MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

## COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
- **Production de l'eau potable :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement

## ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

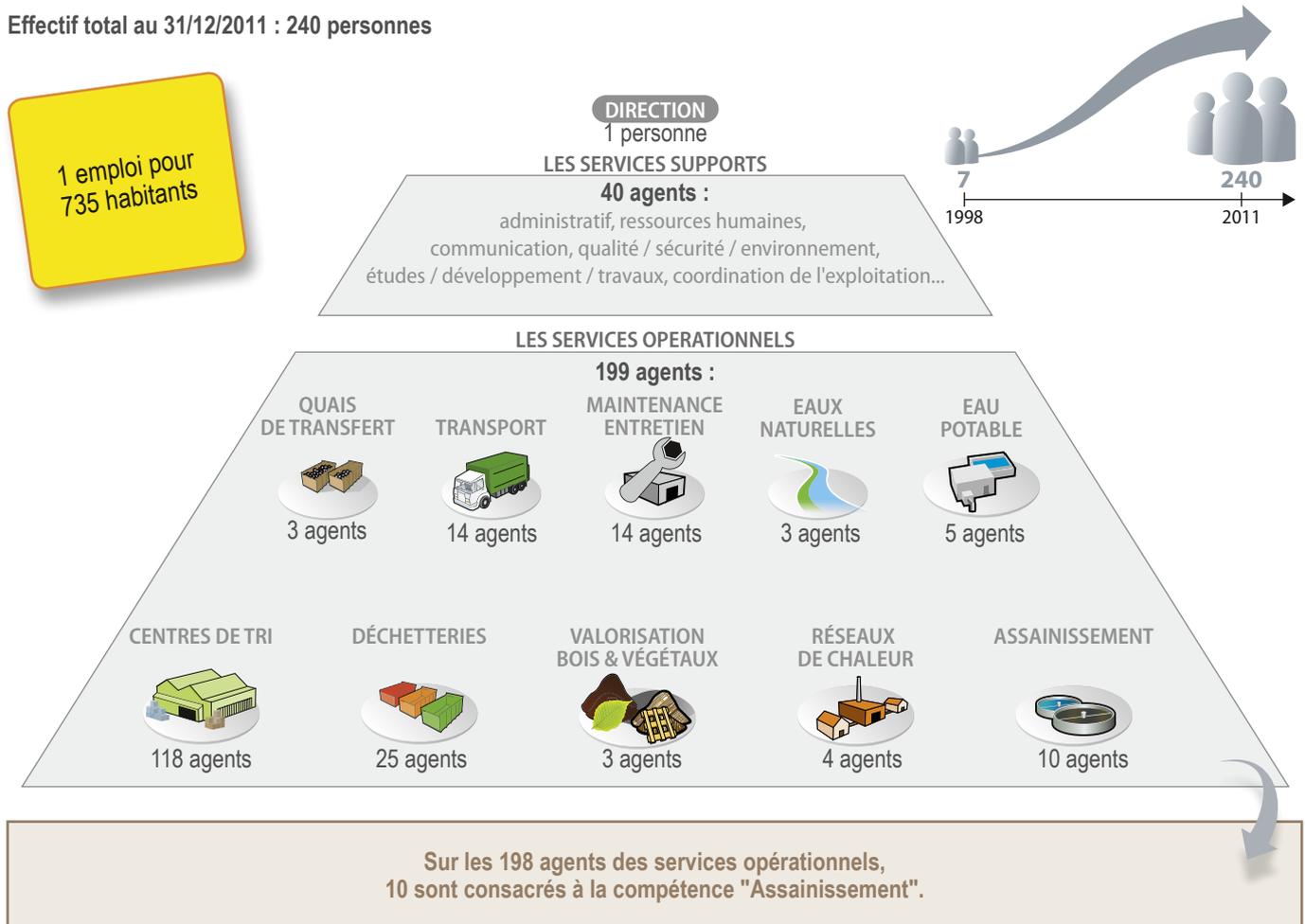
"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"EAUX NATURELLES"	"ASSAINISSEMENT"
13 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	11 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	44 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles	132 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées
				Adhérents : 17 "ANC", 115 "AC", 78 "Boues"

# MISSIONS TRANSVERSALES : LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles. Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, communication, assistance aux collectivités membres, qualité / sécurité / environnement, études / développement / travaux, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

## ORGANISATION ET RÉPARTITION DES EMPLOIS

Effectif total au 31/12/2011 : 240 personnes

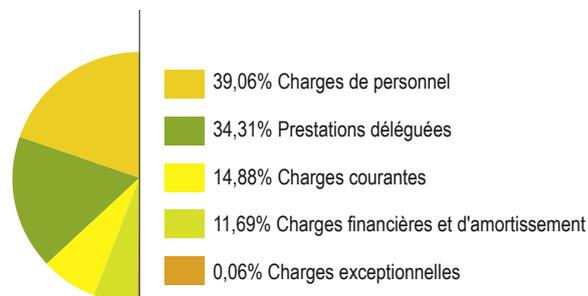


# BILAN FINANCIER GLOBAL

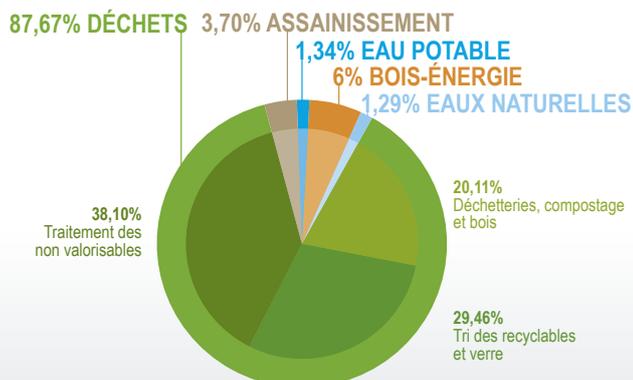
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :  
 "Déchets", "Energie", "Assainissement", "Eau potable" et "Eaux naturelles".

## ■ FONCTIONNEMENT :

**DÉPENSES : 19 363 662 €**

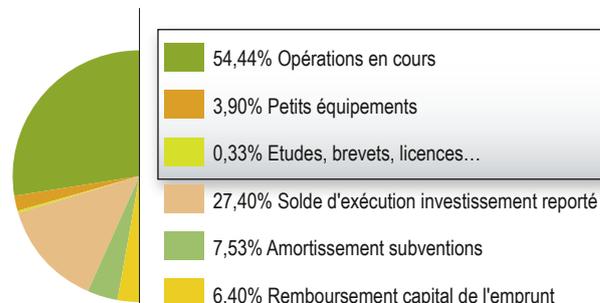


Répartition des dépenses par budget et par activité :

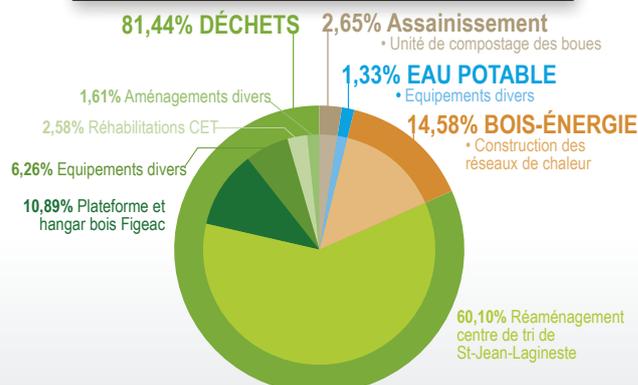


## ■ INVESTISSEMENT :

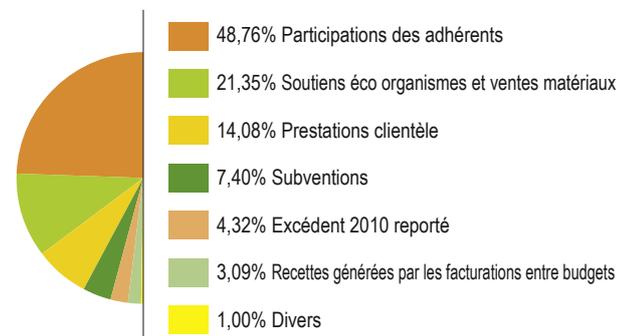
**DÉPENSES : 9 559 073 €**



Répartition des dépenses réelles : 5 609 444 €



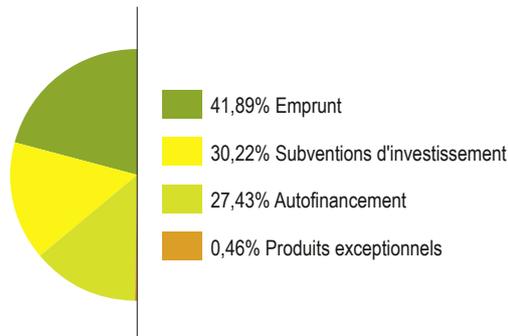
**RECETTES : 22 198 458 €**



**Excédent 2011 : 2 834 796 €**

dont :  
 950 000 € d'excédent 2010 reporté "Déchets",  
 4 762 € d'excédent 2010 reporté "Eau potable",  
 4 795 € d'excédent 2010 reporté "Assainissement".

**FINANCEMENT\* : 5 609 444 €**



\* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (7 millions d'euros) est de 20 ans (2032).  
 Le SYDED possède un taux d'endettement très faible (4,43%).

# FAITS MARQUANTS

L'année 2011 en bref...

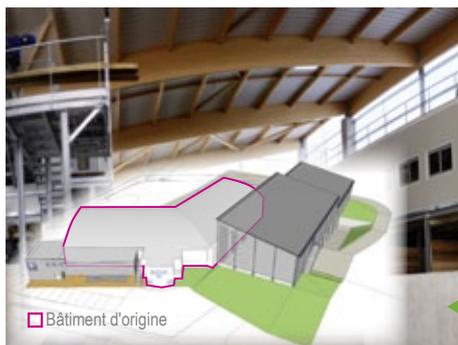
## DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge **118 241 tonnes de déchets**, dont :

- 29 507 tonnes de recyclables
- 43 025 tonnes d'ordures résiduelles
- 45 709 tonnes d'apports en déchetteries.

Le SYDED a signé un nouveau **contrat avec Eco-Emballages** pour le soutien financier du tri des emballages ménagers (2 500 000 € par an).

Une démarche de prévention de la production de déchets a été mise en place, en partenariat avec l'ADEME (ex. Vente de 1 500 composteurs).



### Secteur de Catus :

L'expérimentation du tri automatisé des petits emballages métalliques est lancée sur le centre de tri de Catus.

### Secteur de Figeac :

Une plateforme de valorisation du bois et un hangar de stockage avec intégration d'une toiture photovoltaïque ont été réalisés sur le site. Le CET de Figeac a été réhabilité.

### Secteur de St-Jean-Lagineste :

Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste rénové a été mis en service (5 000 000 €).

## BOIS-ÉNERGIE

### Exploitation des réseaux de chaleur :

Le SYDED gère **8 réseaux**, avec 667 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente **816 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

L'équipe a été renforcée, avec un service aux usagers joignable 24H/24H.

### Construction des réseaux de chaleur :

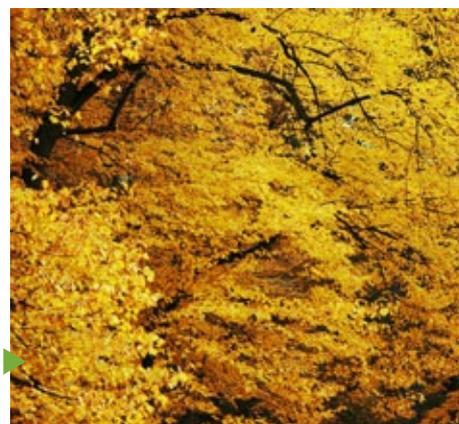
La réalisation du réseau de Livernon a été finalisée (800 000 €).

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est entamée.

Le projet du réseau de Lacapelle-Marival est reporté, dans l'attente d'attribution de subventions.

### Ressource bois :

Les résultats de l'étude sur la mobilisation de la ressource bois démontre un potentiel départemental considérable, et ce, sans porter atteinte à la couverture forestière. ▶



## EAU POTABLE



### Gestion opérationnelle :

Le SYDED a pris en charge l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc** et du **SIAEP Francoulès** : 521 343 m<sup>3</sup> d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** a été enclenchée.

Des études ont été engagées pour la réalimentation de la commune de Caillac et le secteur de Martel.

### Assistance technique :

Environ 40 missions de maîtrise d'œuvre ont été menées auprès de collectivités membres.

## ASSAINISSEMENT

Suite à la délégation du Conseil général, le SYDED a mis en place un important déploiement des interventions dans ce domaine qui, jusqu'alors, se limitaient au traitement des boues d'épuration par compostage. Les adhésions au SYDED ont été massives, compte-tenu du morcellement des structures gestionnaires de l'assainissement collectif.

### Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées :

178 stations d'épuration ont été visitées.

Les interventions se sont élargies à l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) : 13 missions formalisées.

### Assistance à l'assainissement non collectif :

Un état des lieux départemental des SPANC a été mené, avec une réflexion départementale sur l'harmonisation des services.

### Traitement des boues de stations d'épuration :

**3 185 tonnes de boues ont été compostées en 2011**, avec deux nouvelles stations d'épuration concernées (Figeac et Souillac).

Des préparatifs ont été engagés en vue de la prise en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2012 du traitement des boues par tous modes.



## EAUX NATURELLES



L'assistance à la gestion des eaux naturelles est une activité nouvelle en 2011, suite à la délégation du Conseil général.

Les services proposés par le SYDED, au travers du Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE), ont été assurés **dans la continuité des missions traditionnelles** (réseaux de suivi de la qualité des eaux, Inf'eau loisirs...) malgré l'impact du changement institutionnel.

Toutes les collectivités gestionnaires d'une baignade recensée (22 sites) ont adhéré au SYDED pour bénéficier de l'assistance technique qui a été mise en place (forte implication dans la mise en œuvre réglementaire des profils de baignade).

# Activités **"ASSAINISSEMENT"**

---

# "AVANT-PROPOS"

Il s'agit d'une **nouvelle mission assurée par le SYDED** depuis le 1er janvier 2011, date à laquelle le Conseil général du Lot a délégué l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) au SYDED.

Cette mission élargit ainsi de façon très importante les interventions du SYDED dans le **domaine de l'assainissement des eaux usées** où il n'intervenait jusque là que sur le volet « traitement des boues par compostage ».

Cette **délégation** résulte de la volonté, suite aux conséquences de la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** (LEMA) du 30 décembre 2006 sur le domaine de l'assistance technique des départements, de permettre à toutes les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire de continuer à **bénéficier d'une assistance technique** de qualité et susceptible de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel, avec notamment la disparition de l'ingénierie publique.

C'est d'ailleurs pourquoi **les activités du SATESE ont été élargies** dès le second semestre de l'année 2011 aux missions de type "**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**" (AMO) ainsi qu'en a décidé le Comité syndical du 28 avril 2011.

D'une manière générale, si les collectivités gestionnaires de Services Publics d'Assainissement Collectif (SPAC) ou Non Collectif (SPANC) ont continué à bénéficier des mêmes interventions techniques qu'en 2010, lorsque le SATESE dépendait directement du Conseil général, par contre le contexte administratif et institutionnel de ces interventions a profondément évolué en 2011.

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

## LE PRINCIPE

Cette assistance consiste en un **appui technique** à l'exploitation des systèmes d'assainissement et en une **aide à la gestion** du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC).

Le SYDED assure également l'**accompagnement technique** de la collectivité depuis l'émergence de son projet jusqu'à l'achèvement des travaux : recueil et synthèse des données sur l'existant, établissement du descriptif de l'opération, évaluation du coût et de l'incidence sur la redevance assainissement, recrutement d'un maître d'œuvre, suivi des principales étapes de l'opération jusqu'à son achèvement, expertise technique et juridique indépendante durant toute l'opération.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED assure une assistance à la gestion des ouvrages d'assainissement et à l'optimisation du processus ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il exerce cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC).

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées par les communes ou EPCI ruraux pour mener à bien leurs opérations d'assainissement après l'arrêt de l'ingénierie publique ainsi qu'aux nombreuses sollicitations en direction du Conseil général et du SYDED depuis l'intégration du SATESE, le rôle du SYDED a été élargi par la création d'une mission d'accompagnement technique des opérations d'assainissement de type AMO.

### ■ LES INTERVENTIONS DE BASE :

- Le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement donnant lieu à des expertises et conseils,
- La production des documents permettant de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau : fiche de synthèse annuelle et rapport d'évaluation du fonctionnement des ouvrages d'épuration et du dispositif d'autosurveillance,
- La formation des agents d'exploitation,
- Une aide à la gestion administrative du service public de l'assainissement.

### ■ LES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES :

- L'aide à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire régie par l'arrêté du 22 juin 2007.

### ■ ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- La comparaison technico-économique sur les filières d'assainissement collectif ou non collectif,
- L'état des lieux des besoins en matière de travaux,
- L'étude des travaux sur le réseau de collecte,
- Le suivi de la réhabilitation d'une station d'épuration,
- La construction d'un nouveau système d'assainissement.

## LE CONTEXTE

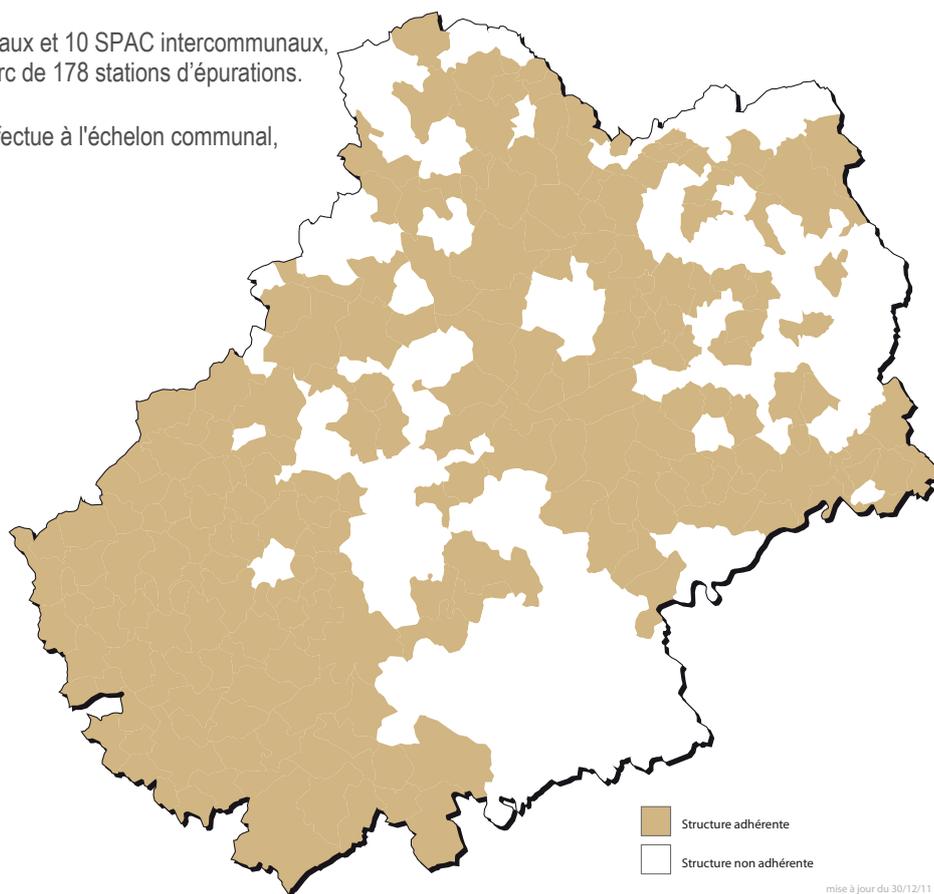
**193 communes**  
disposant d'un assainissement collectif sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

**147 communes**  
sans assainissement collectif

# ADHÉSIONS

Au 31 décembre 2011, 105 SPAC communaux et 10 SPAC intercommunaux, sont adhérents à la compétence, soit un parc de 178 stations d'épurations.

La gestion de l'assainissement collectif s'effectue à l'échelon communal, contrairement à l'ANC.



# INTERVENTIONS 2011

## ■ NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION SUIVIES

Au cours de l'année 2011, 3 nouvelles stations ont été mises en service par les collectivités adhérentes et sont désormais suivies.

### • Figeac

17 500 Equivalents Habitants (EH) - Traitement par boues activées de type séquentiel. Boues déshydratées et compostées



### • Cahors - hameau de Lacapelle

420 EH - Traitement par filtres plantés de roseaux ne nécessitant pas d'énergie électrique et pas d'évacuation de boues avant 10 ans

### • Montet-et-Boujal - hameau du Mas-des-Prats

30 EH - Traitement par filtres plantés de roseaux

## ■ VISITE DE STATIONS D'ÉPURATION

Le programme 2011 a concerné 178 stations d'épuration au travers de visites régulières (une à deux par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station).

### Ainsi, ont été réalisées sur l'année :

- 84 visites courantes de l'autosurveillance, associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SATESE (47 mesures), soit par les exploitants des stations (37 mesures). 2 bilans supplémentaires ont également été faits,
- En complément de ces 84 mesures sur 24 heures, 126 visites avec analyses et 18 visites d'assistance ont été réalisées, portant le total des interventions à 228.

Une session de formation destinée aux préposés à l'entretien des stations d'épuration a été organisée les 30 et 31 mars 2011 sur le fonctionnement et le suivi des installations de traitement. 16 agents ont pu en bénéficier.

## ■ ASSISTANCE TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Assistance Technique aux Gestionnaires de Service Public d'Assainissement Collectif :

- Réponse à de nombreuses questions sur la réglementation et la tarification,
- Préparation de conventions de raccordement pour des effluents non domestiques (Souillac...).

## ■ ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

13 interventions ont été formalisées en 2011 sur les communes suivantes :

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| • Arcambal             | • Latouille-Lentillac     |
| • Bagnac sur Célé      | • Le Boulvé               |
| • Béduer               | • Leyme                   |
| • Capdenac le Haut     | • Saint-Céré              |
| • Cardaillac           | • Saint-Vincent-du-Pendit |
| • Castelnau Montratier | • Le Vigan                |
| • Gourdon              |                           |

# LES PROJETS 2012

- Poursuite de l'aide à l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement avec intégration des évolutions réglementaires (micropolluants, manuel d'autosurveillance ou cahier de vie du système d'assainissement...),
- Mise en place d'un nouveau mode de tarification pour les collectivités bénéficiaires,
- Entrée dans une véritable phase active de l'AMO avec le suivi d'au moins 15 opérations.

# TARIFS 2011

## ASSISTANCE TECHNIQUE DE BASE

• Capacité épuratoire installée inférieure ou égale à 400 éq.hab.	Forfait	56,87 €
• Capacité épuratoire installée supérieure à 400 éq.hab.	Par éq. hab.	0,14 €

## INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

• Mesure d'autosurveillance (bilan 24h)	Forfait	711,25 €
• Etudes particulières		
- Intervention technicien	Journée	404,92 €
- Déplacement : taux des indemnités fonction publique en vigueur le jour considéré (p.m. au 21/10/2010)	Repas	14,45 €
	Nuitée	42,65 €
- Frais de véhicules équipé froid	Km	0,43 €
- Frais de véhicule laboratoire	Km	0,52 €
- Echantillonneur automatique ou analyseur enregistreur	Journée	61,44 €
- Analyseur simple	Journée	23,06 €
- Frais d'analyses	Tarif du marché laboratoires	
- Boîtier d'acquisition de données	Journée	9,67 €
- Frais d'expédition vers laboratoire extérieur		4,90 €

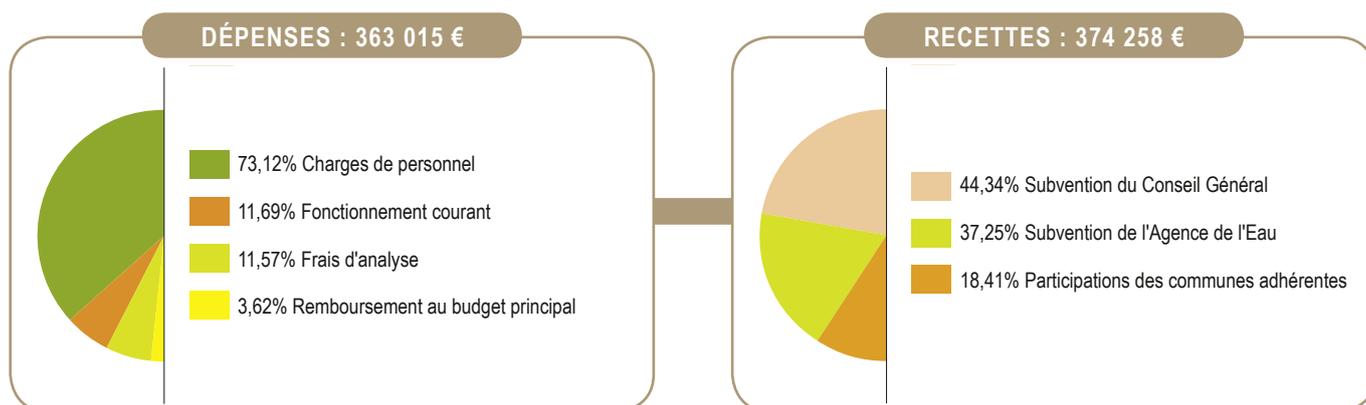
Réf. délibération n° 2011-CS1-006 du 14/01/2011

## ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Forfait minimum incluant 3 jours d'intervention	700,00 €
Journée supplémentaire au delà de la troisième	500,00 €

Réf. délibération n° 2011-CS4-050 du 28/04/2011

# FINANCEMENT



Pour l'AMO, les 13 propositions d'interventions formalisées en 2011 représentent un montant total prévisionnel de 71 050 € HT correspondant à 158,50 jours d'intervenant technique.

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

## LE PRINCIPE

L'animation territoriale constitue le cœur de cette mission dont la charte départementale de l'assainissement non collectif représente le principal outil de sa mise en œuvre.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil général du Lot, le SYDED assure notamment :

**L'animation départementale** dans le domaine de l'assainissement non collectif, et plus particulièrement :

- L'organisation d'au minimum trois réunions de coordination et d'échange à l'intention du personnel technique des SPANC,
- Le pilotage des travaux visant à définir et, le cas échéant, mettre en œuvre les modalités d'harmonisation de l'intervention de chaque SPANC,
- La mise en œuvre de la charte départementale : gestion des protocoles professionnels (granulats, installateurs et matières de vidange soit 80 entreprises), tenue du secrétariat des comités de suivi ou encore élaboration et fourniture de documents type (fiches techniques, demandes d'installations...).

**Un support technique, juridique et administratif mutualisé :**

- Adhésion au réseau Idéal et début de rapprochement avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

**La mise à disposition de matériel spécialisé** permettant notamment la localisation d'ouvrages enterrés inaccessibles.

**La participation à différents groupes de travail régionaux et nationaux** afin d'assurer la prise en compte des préoccupations du territoire départemental.



## LE CONTEXTE

**24 SPANC** (dont 16 intercommunaux) couvrent la totalité du département du Lot.

En 2011, environ 980 contrôles de projets ont été réalisés sur le département, 1000 contrôles de travaux et 3800 diagnostics de l'existant portant le total depuis le début des contrôles à 33 300 soit environ 70% du parc des installations existantes.

Le nombre de contrôles de travaux a augmenté de 16% par rapport à 2010. Augmentation également des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes, qui sont passés à 2500 contre 1500 en 2010, puisque de plus en plus de SPANC ont terminé le diagnostic initial.

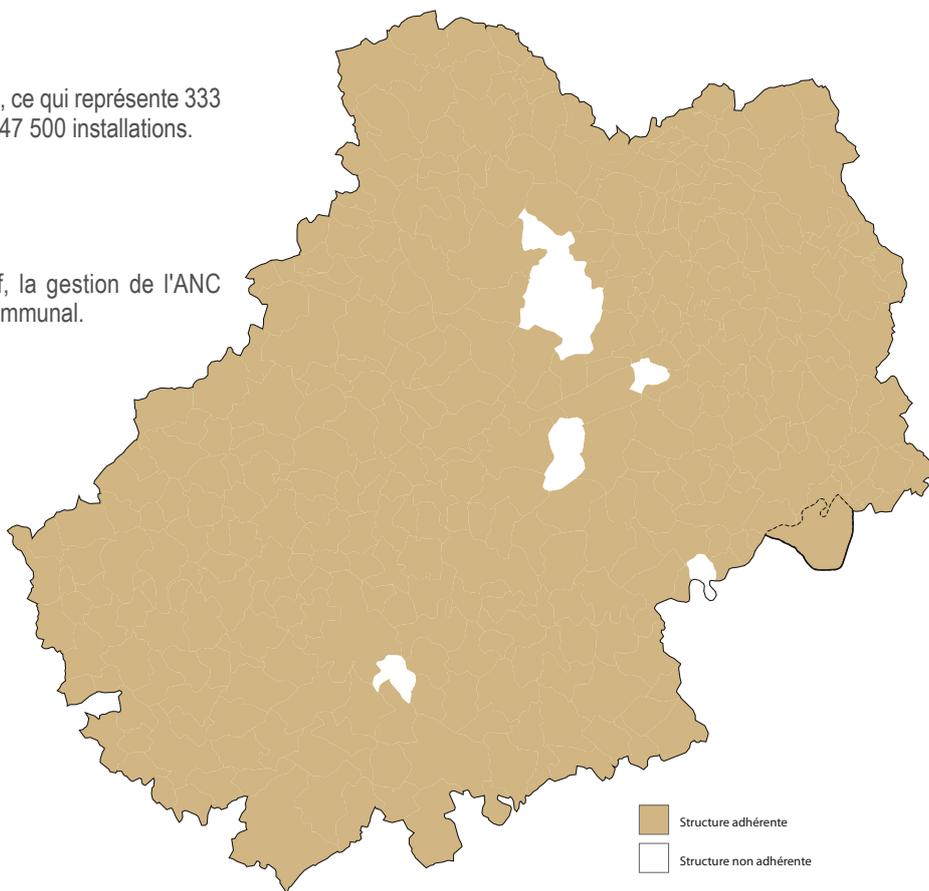
Concernant le respect de l'échéance réglementaire du 31/12/2012 relative au contrôle des installations ANC existantes :

- 7 structures intercommunales n'ont pas terminé fin 2011 le diagnostic initial,
- 4 ne savent pas si elles auront terminé à la fin de l'année 2012 et 3 dépasseront l'échéance réglementaire.

# ADHÉSIONS

17 SPANC sont adhérents à la compétence, ce qui représente 333 communes soit environ 98% du territoire et 47 500 installations.

Contrairement à l'assainissement collectif, la gestion de l'ANC s'effectue principalement à l'échelon intercommunal.



## INTERVENTIONS 2011

### ■ ACCOMPAGNEMENT DES SPANC DANS LEUR TRAVAIL D'HARMONISATION DÉPARTEMENTALE

Il s'agit de l'objectif principal en matière d'ANC. L'état des lieux réalisé par le biais de deux réunions du groupe de travail composé de l'ensemble des délégués de l'assainissement non collectif et la réalisation d'une étude sur les modalités d'intervention de chaque SPANC a mis en évidence une très grande disparité entre les territoires :

- Fréquences et modalités des contrôles,
- Règlement de service et avis rendus,
- Tarifs.

Face à ce constat, le travail sur l'harmonisation des pratiques notamment en ce qui concerne la fréquence des interventions se poursuivra en 2012 avec l'objectif d'aboutir à un consensus dès le premier semestre.

### ■ APPUI TECHNIQUE AUX SERVICES

Trois réunions du groupe de travail des techniciens intervenant dans le domaine de l'assainissement non collectif ont été organisées durant l'année 2011 : réalisation des diagnostics des installations dans le cadre des ventes, suivi des filières agréées, rédaction des avis techniques, réponses aux points particuliers évoqués en réunion, ...

Il a également été développé au cours de l'année l'accompagnement des collectivités qui désiraient s'engager dans une opération de travaux groupés de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. 2 opérations sont en projet.

15 interventions de remplacement ont été réalisées lors des périodes de congés des techniciens de différentes structures gestionnaires de SPANC.

Sur l'année, 15 100 fiches techniques et imprimés divers ont été diffusés auprès des structures adhérentes.

**Charte départementale de l'assainissement non collectif**  
Protocole professionnels  
"Matières de vidange"

Liste des entreprises de vidange signataires proposant leur service aux particuliers  
Durée de validité du 01/04/2011 au 31/03/2012

Ce document a pour objectif d'aider à l'entretien des installations d'assainissement non collectif. Les entreprises citées disposent d'un agrément professionnel pour le transport jusqu'à leur lieu d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif. Par ailleurs, elles se sont volontairement engagées à mettre en œuvre des pratiques homogènes et de qualité en matière de collecte et d'élimination des matières de vidange ainsi que de conseil à l'usage.

1 SAS IMBERT-CAVALLERIE 49 rue de la République - 12700 Capdenac-Gare 05 65 65 21 20	11 VIDANGE QUERCY/PYRENEE Aiguze - 46100 Lédignan 05 65 22 11 46
2 SARL MACHEX VIDANGE ASSAINISSEMENT 20 rue de la Poste - 46000 Brévières 05 65 65 24 77	12 SAURE CENTRE MID-PYRENEES Château de Saure - 46000 Montignac 05 65 21 21 85
3 SAS PREVOST ENVIRONNEMENT La Plaine - 46000 Trépail 05 65 65 24 21	13 CAUSSE VIDANGES Château de Faur - 46000 Montignac 05 65 65 16 16
4 BOURRIANE VIDANGE SERVICE La Plaine - 46000 Trépail 05 65 65 24 21	14 DECHETS SERVICES 12 24 de la Galle - Saugonac 12000 Milléville-de-Rouergue 05 65 65 16 49
5 SARL Etablissements LAGREZE L'Éclaircie - 46200 Capdenac 05 65 22 42 46	
6 SAMITRA FOURBIER - Agence Sud-Ouest 205 Route de la Poste - 46000 Brévières 05 65 65 24 20 - Agence de la Vallée 46 Boulevard de Commailles - 46300 Gourdon 05 65 65 24 20	
7 HYDRO SERVICES ENVIRONNEMENT BARNABE L'Éclaircie - 46200 Capdenac 05 65 65 14 48	
8 SAS VIVANNE ASSAINISSEMENT Boulevard - 46110 Lantès-Lacoste-sur-Lot 05 65 22 15 00	
9 SANCENTRE Aiguze - 46100 Lédignan La Motte - 46200 Capdenac 05 65 22 42 46	
10 SAS AGOURDET POMPAGE-HYDROCOURAGE La Motte - 46100 Lédignan 05 65 65 14 48	

\*\*\* Demande d'agrément professionnelle en cours

Lot de Capdenac Lot de Gourdon Lot de Lantès Lot de Lédignan Lot de Milléville-de-Rouergue Lot de Montignac Lot de Saugonac Lot de Trépail Lot de Tréville

\*\*\* CONTACT : SYDED du Lot - SATESE \*\*\*  
Tél. : 05 65 21 22 16 - Fax : 05 65 24 92 34 - E-mail : satese@syded-lot.fr

## ■ REPRÉSENTATION RÉGIONALE ET NATIONALE

Participation à deux journées techniques de l'association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) sur les thèmes suivants :

- diagnostic dans le cadre des transactions immobilières,
- études sur les rejets,
- dimensionnement des systèmes d'infiltration.

Présence au groupe de travail national et fourniture de documents dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) afin d'élaborer un guide d'accompagnement des SPANC, un règlement de service type et d'apporter des réponses aux questions fréquemment posées.

A noter également une intervention pour une formation organisée par l'IFAPTE.

## LES PROJETS 2012

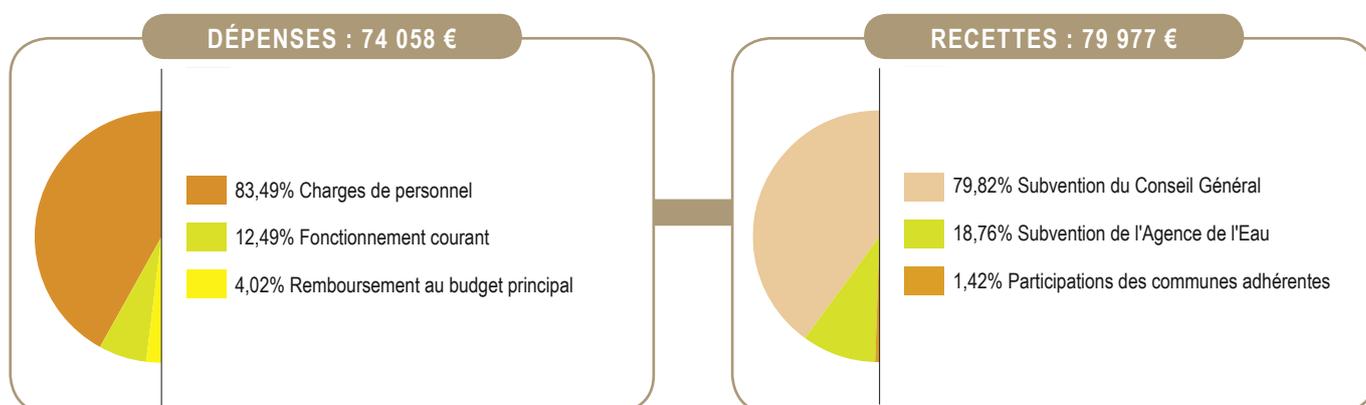
- Accompagner les SPANC dans leur travail d'harmonisation départementale,
- Participation aux Assises nationales de l'ANC à Aurillac les 10 et 11 octobre 2012,
- Animation d'opérations groupées de travaux de réhabilitation,
- Assurer une veille juridique et réglementaire ainsi qu'une représentation régionale et nationale.

## TARIFS 2011

Interventions ponctuelles	Unité de facturation	Tarif en € HT
- Contrôle conception	Par installation	142,18 €
- Contrôle travaux	Par installation	94,79 €
- Diagnostic ou remplacement technicien	Par installation	71,09 €

Réf. délibération n° 2011-CS1-006 du 14/01/2011

## FINANCEMENT



# TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

## LE PRINCIPE

Le SYDED assure le traitement des boues par compostage depuis 2008.

A partir du 1er janvier 2012 le SYDED réalisera le traitement des boues par tout mode (épandage, compostage, dépotage...).

L'année 2011 a constitué une année de transition où le SYDED s'est substitué au Conseil général pour la mise en oeuvre des plans d'épandage en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il assure notamment, la construction d'une unité de valorisation des boues de stations d'épuration et l'élimination de ces mêmes boues.

## LE CONTEXTE

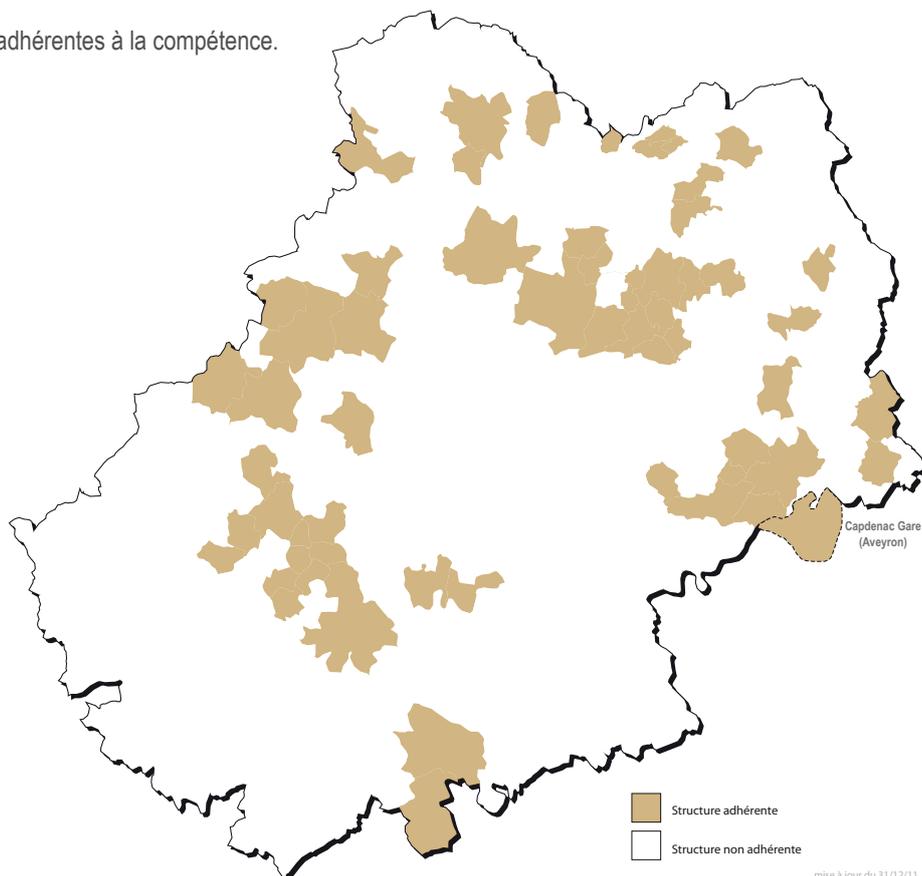
En 2011, un renforcement de la pression réglementaire pour la mise en conformité des filières de traitement des boues a été observé :

- Mise en demeure de 7 maîtres d'ouvrage par les services de l'état,
- Fin des dérogations pour les faibles dépassements de seuils, de cuivre notamment.

Le projet de révision de l'arrêté du 22 juin 2007 : à priori, pas d'allègement pour les petites collectivités pour le retour au sol des boues.

## ADHÉSIONS

Au 31 décembre 2011, 46 collectivités sont adhérentes à la compétence.



mise à jour du 31/12/11 © SYDED du Lot

# INTERVENTIONS

Sur le département, 58 stations d'épuration ont un plan d'épandage réglementaire mis en œuvre par le SATESE et la Chambre d'agriculture. Sur l'année 2011, deux dossiers de déclaration ont été déposés pour les stations d'épuration des communes de Thégra et de Saint-Sozy (curages des lagunes respectivement prévus en septembre 2012 et février 2013).

Au total, pour le compte des collectivités adhérentes à la compétence, ont été effectuées 98 analyses de boues sur l'année avec une élimination conforme à 100 %.

## ■ INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

Parmi les interventions spécifiques réalisées en 2011, on note les suivantes :

- Encadrement du curage d'un lit de séchage de boues planté de roseaux : recherche de prestataires et suivi de chantier.
- Recherche d'un prestataire et signature d'un marché pour le compte d'une commune pour la déshydratation et l'élimination de boues non aptes au retour au sol en raison d'une concentration en cuivre largement supérieure au seuil limite réglementaire.
- Démarches engagées sur plusieurs stations d'épuration suite à mise en demeure par les services de l'Etat afin de régulariser leur filière d'élimination des boues.
- Sur 4 communes du département : réalisation d'analyses de boues, synthèses annuelles et encadrement de la filière d'élimination par épandage dans l'attente de la finalisation des études préalables ou dossiers de déclaration.
- Afin d'éviter le recours à des épandages non règlementaires, quelques STEP de faible capacité ont eu recours à des solutions de dépotage sur des stations d'épuration plus importantes (Cahors, Figeac). Il s'agit là de solutions transitoires, dans l'attente de la réalisation éventuelle de plans d'épandage regroupés sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

## ■ TRAITEMENT DES BOUES PAR COMPOSTAGE

3185 tonnes de boues ont été compostées en 2011 pour 5 stations d'épuration :

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Total 2011
<b>Cahors-Ville</b>	522,86	512,20	403,34	461,20	<b>1899,60</b>
<b>Capdenac-Gare</b>	307,62	201,24	158,26	152,36	<b>819,48</b>
<b>Caillac-Reignac</b>	79,10	51,56	36,68	51,62	<b>218,96</b>
<b>Figeac-Ville</b>			4,84	183,42	<b>188,26</b>
<b>Souillac-Ville</b>			24,28	34,36	<b>58,64</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>909,58</b>	<b>765,00</b>	<b>627,40</b>	<b>882,96</b>	<b>3184,94</b>

A noter que le compostage des boues de Figeac a commencé au 3<sup>e</sup> trimestre 2011, suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration communale.

Principales actions en vue de l'élimination des boues par tout mode :

- préparation de la tarification à appliquer aux adhérents en fonction de la nature des boues et de la filière de traitement,
- établissement d'un marché pour la réalisation du volet agronomique de l'épandage des boues,
- établissement d'un marché pour les analyses de boues,
- reprise des prestataires d'épandage et établissement de conventions.

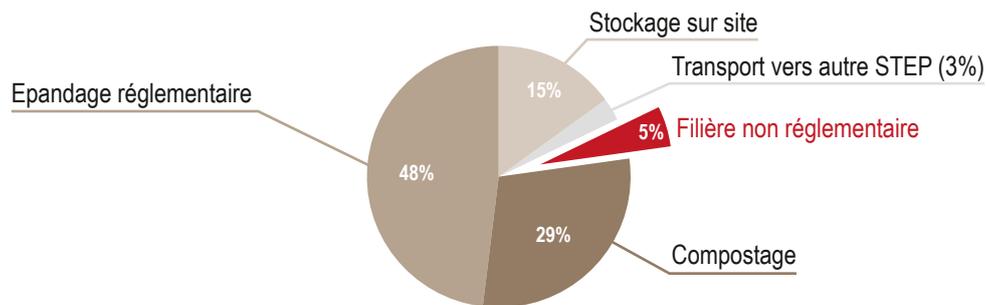
## ■ ÉLIMINATION DES BOUES PAR TOUT MODE

Mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle mission au 1er janvier 2012.

Le SYDED assurera la prise en charge globale des boues produites par les adhérents à la compétence « Traitement des boues », quelle que soit leur nature (liquide ou pâteuse) et quel que soit leur mode d'élimination (épandage, compostage, dépotage, enfouissement, incinération...).

## ■ LES TYPES D'ÉLIMINATION DES BOUES

La situation départementale prévisible est la suivante :



Pour les collectivités adhérentes, 14 stations d'épuration essentiellement de faible capacité, devront faire l'objet d'une mise en conformité réglementaire de leur filière de traitement des boues.

## ■ PROJET D'UNITÉ DE COMPOSTAGE DE CATUS

Suite à l'étude de faisabilité qui avait été menée en 2007 et compte tenu du gisement de boues issu des collectivités adhérentes, le SYDED a lancé le projet de construction d'une unité de compostage de boues sur la base d'un scénario qui prévoit :

- l'implantation de l'unité sur la ZAC les Matalines (Catus).
  - > Utilisation en commun des moyens logistiques et humains du SYDED,
  - > Approvisionnement en végétaux broyés produits sur la plateforme avoisinante.
- le dépotage et la fermentation en bâtiment fermé avec désodorisation totale.

### Le compostage permet :

- de valoriser les boues (amendement agricole normalisé et hygiénisé),
- de supprimer les nuisances olfactives lors d'utilisation en agriculture,
- d'assurer ainsi un débouché pérenne pour les grosses quantités de boues.

**Budget prévisionnel :** 6 millions d'euros.

Initialement prévue pour fin 2011, la réalisation de ce projet est retardée en raison du délais d'instruction administrative :

- Réalisation de l'enquête publique à l'automne 2011,
- Attente de l'autorisation préfectorale.



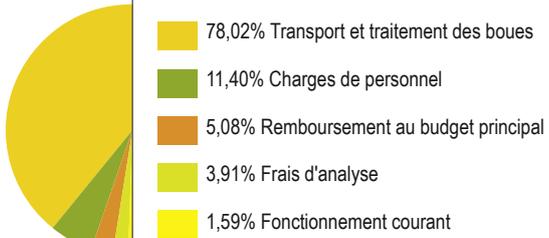
# TARIFS 2011



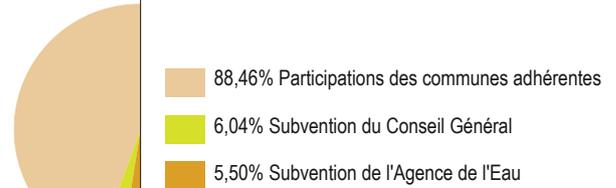
Transfert et traitement des boues de station d'épuration pour compostage : 73,60 € HT / tonne.  
Délibération n° 2011-CS1-006 du 14/01/2011

## FINANCEMENT

DÉPENSES : 280 436 €



RECETTES : 290 766 €



# EN SAVOIR PLUS...

## ACTIONS DE COMMUNICATION

### POUR LES SCOLAIRES

#### Les animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, à la demande des enseignants.

#### Le partenariat avec l'Inspection académique du Lot

Les outils de sensibilisation à l'environnement utilisés en classe sont le fruit d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

→ 46 classes ont bénéficié des interventions du SYDED  
- soit, plus de 1 000 enfants rencontrés

#### Les visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. Le soutien financier apporté par la prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenu.

→ 61 visites - soit, un peu plus de 2 000 visiteurs

#### Soutien de la démarche "Éco-école"

Éco-école est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable. Le SYDED conseille et accompagne les établissements qui le sollicitent dans ce cadre.

→ Le Lycée Clément Marot de Cahors, l'école élémentaire de St-Denis-Catus



### POUR LE GRAND PUBLIC



#### Le journal d'information SYnergies (87 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire 2 fois par an. Les thématiques traitées en 2011 dans le "dossier spécial" ont été :

- **Amélioration de la collecte sélective : les communes et le SYDED se mobilisent** (janvier).

- **Le centre de tri de St-Jean-Lagineste : beaucoup plus qu'une simple rénovation** (juillet).

- **Semaine Européenne du Développement Durable**, Gourdon, 2 et 6 avril.
- **City Raid**, Cahors, 20 avril
- **Stand DEEE**, Cahors et Figeac, 21 mai
- **Stand foire éco-bio** (asso. Terra Salva), Cazillac, 25 juin
- **Stand Célé't** (Big Jump), Figeac, du 8 au 10 juillet
- **Festival Ecaussystème**, Gignac, 5 et 6 août
- **Foire exposition**, Cahors, du 22 au 26 septembre.
- **Fête de la science**, Souillac, du 12 au 15 octobre
- **Semaine de la Réduction des Déchets**, Cahors, du 21 au 24 novembre

#### Animations "tri et réduction des déchets" hors domicile



Souhaitant étendre la sensibilisation "éco-citoyenne" du public, au-delà du cadre domestique, le SYDED s'est positionné comme partenaire de plusieurs manifestations culturelles, sportives ou commerciales, notamment pendant la période estivale :

#### De nouveaux cabas

En janvier 2005, pour restreindre l'usage des sacs plastiques jetables, le SYDED avait envoyé des cabas dans tous les foyers lotois. Les années suivantes, ils étaient proposés gratuitement sur des stands tenus par le SYDED et lors de manifestations engagées pour le tri et la réduction des déchets. Le stock a été renouvelé en 2011. Ce fut l'occasion d'actualiser son message et son design, en les mettant en accord avec ceux utilisés pour les bennes des camions de collecte (réalisés en 2010).



#### Projet 2012 - Année mondiale de l'eau

Pour marquer l'année mondiale de l'eau, un dossier spécial sur la gestion de l'eau potable dans le Lot sera traité dans le SYnergies n° 8. Des animations et des supports pédagogiques pour le jeune public doivent être développés sur la thématique de l'eau (gestion des ressources, utilisation au quotidien de l'eau potable, traitement des eaux usées...).

# EN SAVOIR PLUS...

## PRÉVENTION DES RISQUES

En gérant des activités industrielles, le SYDED exploite des équipements qui peuvent générer des risques, tant sur le plan de la santé-sécurité (accidents de travail, maladies professionnelles...), que sur le plan environnemental (impacts et rejets liés à l'exploitation).

C'est pourquoi, le service Qualité-Sécurité-Environnement (service support transversal à toutes les compétences/activités) se charge de mettre en place des moyens de maîtrise de ces risques à partir des analyses des situations de travail, des indicateurs de suivi, des besoins d'exploitation, de la réglementation...

### SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

#### Pour prévenir les risques d'accidents, plusieurs outils ont été utilisés :

- **Le DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), mis à jour annuellement, permet d'identifier les risques professionnels et de définir les actions préventives. A fin 2011, environ 60 % des actions ont été menées, avec une priorité sur l'activité "centre de tri" qui génère 62 % des accidents du travail.

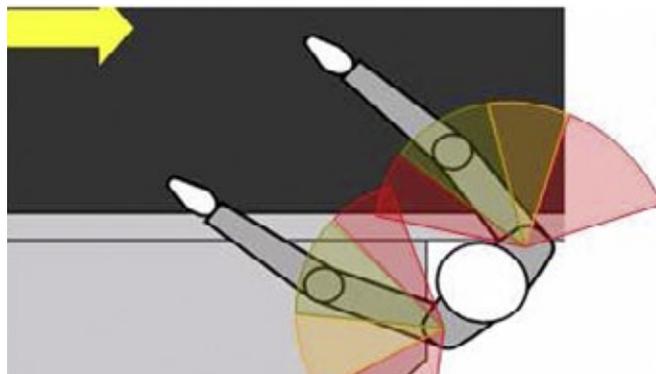
- **L'étude sur les postes séniors** : un accord d'entreprise a été signé en faveur de l'emploi des séniors (salariés de plus de 50 ans) afin, entre autre, d'améliorer les conditions de travail et de permettre un meilleur maintien dans l'emploi. Pour cela, des analyses de postes ont été effectuées afin d'identifier les sources de contraintes liées au rythme, à la posture et à l'environnement de travail. Suite à ces analyses, des actions d'amélioration ont été définies. A fin 2011, environ 65 % des actions ont été menées. Elles concernent en priorité la mise en place des équipements de protection collectifs (confort des engins par exemple).

- **La communication** : *flash sécurité, affiche sécurité, info accident, mémo* (etc.) sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et accidents.

Une nouvelle fiche prévention a par exemple été diffusée pour rappeler les consignes et les règles de sécurité à suivre lors des déplacements dans les escaliers.

- **Les actions de formation** ont été suivies en vue de compléter les connaissances des agents sur leur métier et les risques inhérents : secourisme, habilitations électriques, risques routiers...

Au total : 578 heures de formation pour 71 salariés.



- **L'ergonomie** : Comme dans la plupart des métiers dits de "travail à la chaîne", les cadences et la répétitivité des gestes pour les agents de tri peuvent entraîner, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Suite à un état des lieux mené par le SYDED sur ses trois centres de tri, une démarche interne a été engagée. C'est pourquoi, dès le lancement du projet d'optimisation du site de St-Jean-Lagineste, le SYDED a pris la décision innovante d'y intégrer un volet « ergonomie », entièrement dédié à la **prévention des risques professionnels** et à l'**amélioration des conditions de travail**.

Pour améliorer les conditions de travail, d'autres facteurs ont également été pris en compte : aspiration des poussières, traitement des odeurs, isolation phonique, maintien d'une ambiance thermique stable, éclairage à dominante naturelle...

### ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

Dans la continuité du programme environnemental élaboré en 2009, de nombreuses actions ont été menées :

- Réalisation de **contrôles** sur les **rejets atmosphériques** des réseaux de chaleur.

- Mise en place d'un suivi et d'un **entretien de tous les séparateurs à hydrocarbures** pour retenir et éliminer conformément à la réglementation les écoulements issus des eaux pluviales de ruissellement.

- Mise en place d'un **suivi post-exploitation du CET de Figeac** conformément à la réglementation relayée par la DREAL (contrôles des eaux de ruissellement, des eaux souterraines, du biogaz, de la topographie du dôme, garanties financières,...).

- **Mise à jour des situations administratives** pour les concilier avec les évolutions des équipements du SYDED (hangar de stockage de broyats de bois de Figeac, suppression de l'activité de transit d'ordures ménagères à Glanes, projet "unité boues" à Catus).

D'autre part, la DREAL a poursuivi les inspections des installations du SYDED en contrôlant la base de valorisation de Figeac (y compris le CET), celle de Saint-Jean-Lagineste, et les installations de Souillac et de Glanes. Il n'y a eu aucun écart donnant lieu à une mise-en-demeure. Les observations sont intégrées dans le plan d'actions environnementales et font l'objet d'un suivi dont l'état d'avancement est communiqué à la DREAL.

L'année 2010 avait été marquée par 3 incidents nécessitant les secours extérieurs. **En 2011**, il n'y a pas eu de tels incidents et donc **aucun effet néfaste sur l'environnement ou le voisinage**.

Dans le domaine de la prévention des impacts sur l'environnement, **l'année 2012** sera marquée par la **réhabilitation du CET de Dégagnac** et le suivi de ses impacts environnementaux.

# LEXIQUE

**Agence de l'eau** : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

**ARTANC** : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

**Autosurveillance** : dispositions prises par l'exploitant pour suivre le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

**Boues** : résidus du traitement des eaux usées, constitués d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

**Boues activées** : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

**Boues pâteuses** : Boues qui ont une siccité comprise entre 10 et 25%.

**Cahier de vie d'un système d'assainissement** : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

**Charte** : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

**Compostage** : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique semblable à un terreau.

**Convention de raccordement** : document signé avec une collectivité qui définit les obligations de moyen et de résultat pour autoriser le déversement au réseau d'assainissement.

**Dépotage des boues** : action de décharger des boues transportées dans un véhicule (vidangeur, tonne à lisier).

**Épandage** : Pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

**Filtres plantés de roseaux** : filtre de traitement des eaux usées qui met en jeu les micro-organismes fixés sur des filtres constitués de gravier et de sable. La plantation de roseaux crée les conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

**Lits de séchage de boues plantés de roseaux** : ouvrage de déshydratation des boues.

**Micropolluants** : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

**Plan d'épandage réglementaire** : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

**Réseau d'assainissement** : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques.

**Réseau Idéal** : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local : Association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

**SATESE** : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

**SPAC** : Service Public de l'Assainissement Collectif

**SPANC** : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

**Step – Station d'épuration** : ouvrage de traitement des eaux usées qui vise à diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. La station d'épuration est raccordée au réseau d'assainissement des eaux et constituée d'une succession de dispositifs où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La step rejette au final dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

